

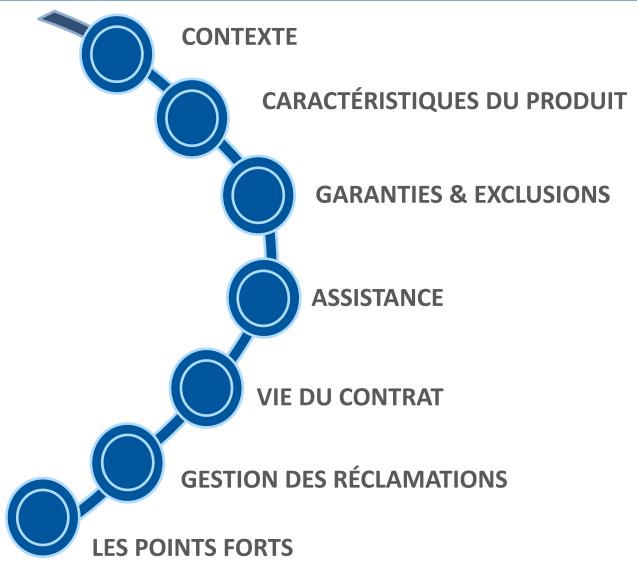


PRÉSENTATION PRODUIT



SOMMAIRE







CONTEXTE



ACTUALITÉS MARCHÉ SANTÉ



100% Santé

Depuis le lancement du projet le 1^{er} janvier 2019 : belle avancée sociale qui permettra prochainement d'être le premier pays au monde avec le meilleur taux d'équipement audioprothèses (+77% de personnes équipées entre 2019 et 2021).

Prise en charge de la Sécurité Sociale des séances chez les psychologues :

Le dispositif « MonPsy » permet, depuis le 5 avril 2022, aux patients éligibles (accessible dès 3 ans) de bénéficier d'une prise en charge par un psychologue remboursée par l'Assurance Maladie. Les patients concernés pourront accéder à 8 séances par an chez le psychologue (en fonction de l'appréciation du médecin et du psy) : une première séance d'évaluation puis jusqu'à 7 de suivi. Ces séances seront remboursées par la Sécurité sociale à hauteur de 60% du coût de la séance. Le reste à charge sera remboursé par la complémentaire santé de l'assuré (les 40% restants).

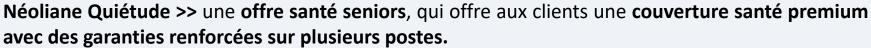
Allongement du délai légal pour l'IVG

Le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi permettant l'allongement du délai légal pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG), qui pourra être **réalisée jusqu'à 14 semaines de grossesse, contre 12 actuellement.** Le forfait de prise en charge des frais relatifs liés à l'IVG est remboursé en totalité par l'Assurance maladie.

CONTEXTE



CRÉATION DU PRODUIT







Harmonisation au maximum des règles avec nos autres produits :

- > Renouvellement des forfaits, bonus et plafonds
- > Prise en charge cure thermale avec ou sans RO
- > Suppression de la réduction TNS avec un gain de 1% sur le tarif global
- Élargissement des praticiens médecines douces



Adaptation du produit pour qu'il corresponde à sa cible (seniors) :

- ➤ Hausse des garanties hospitalisation (dès la formule 2)
- > Hausse des garanties prothèses auditives (dès la formule 1)
- ➤ Hausse de la garantie cure thermale (dès la formule 1), avec condition de renouvellement tous les 2 ans (vs 1 an sur nos autres produits)
- ➤ Ajout d'une garantie médicaments ou vaccins prescrits et non remboursés (forfait dès la formule 1)

Option Éco dès la formule Q2 : diminuer le tarif de 8% en supprimant les garanties suivantes : chambre particulière, lit accompagnant, médicaments/vaccins non remboursés, médecines complémentaires et cure thermale

LES ACTEURS DU PRODUITS











LES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT



CID	LEC	CAD	ARITI	FC
CIB	LE2	GAK	ANTI	ES

CIBLE
Formules destinées aux seniors à partir de 55 ans et sans limite d'âge, quel que soit leur régime obligatoire (y compris les TNS : professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles...).

Toutes (y compris les TNS : professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles, etc.)

7 formules + option Éco (1) (dès formule Q2)

Types de prestations: hospitalisation – médecine de ville – dentaire – optique – aides auditives – cure thermale – médecines complémentaires

France Métropolitaine et dans le monde entier lors de voyages ou de séjours de moins de 3 mois

(1) Option Éco

Réduction tarifaire de -8% par rapport à la formule complète en supprimant les garanties suivantes : chambre particulière, lit accompagnant, médicaments/vaccins non remboursés, médecines complémentaires et cure thermale.



ASSISTANCE

LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION

À partir de 55 ans et sans limite d'âge (adhérent principal et conjoint)

TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION

France métropolitaine

Les personnes relevant du régime Obligatoire français

PROFILS NON ÉLIGIBLES AU CONTRAT

Les personnes âgées de moins de 55 ans (adhérent principal et conjoint)

Filassistance



Vous êtes tenu de veiller et de faire remonter à Néoliane toute information pertinente sur le produit et le marché cible, notamment si vous identifiez que :

- la cible définie ci-dessus n'est pas adaptée au produit,
- une situation nuisible ou susceptible de nuire au client,
- ou encore une situation de conflit d'intérêt.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT



RÈGLES PRODUIT	
FRAIS DE DOSSIER (2)	30€ prélevés le 15 du mois suivant l'adhésion
TARIFICATION	Cotisation de base (calculée en fonction de l'âge millésimé, du régime, de la zone géographique et de la formule choisie) + 2,50€ mensuels à ajouter par contrat (frais d'association, d'assistance et de courtage)
RÉDUCTIONS	 Réduction de 10% pour un couple Réduction Alsace-Moselle : 40% formules Q1 et Q2; 35% formules Q3, Q4, Q5 et 30% formules Q6 et Q7
RÈGLES SOUSCRIPTION ENFANTS	Dans le cadre d'une souscription « famille » les enfants jusqu'à l'âge de 28 ans (inclus) sont acceptés sans demande de justificatifs (3)
DATE D'EFFET	La date d'adhésion est fixée au plus tôt au sixième jour suivant la date de réception de la présente demande d'adhésion
PERIODICITÉ DE PAIEMENT	Le 05 ou le 10 du mois. Mensuel, Semestriel, Trimestriel ou Annuel
FORMALITÉ MÉDICALE	Aucune à l'adhésion
CARENCE	Aucune
DÉLAI DE RÉTRACTATION	14 jours



(2) Frais de dossier

Ils sont exonérés en cas de couplage avec de la prévoyance.

(3) Justificatifs enfants

Les enfants âgés de 18 à 28 ans inclus sont acceptés sans demande de justificatif, à l'adhésion et à chaque échéance du contrat, quelque soit leur statut (étudiant, alternant, apprenti, en formation, en recherche d'emploi (inscrits à Pôle Emploi)).



Réforme 100% Santé : permet à l'assuré d'accéder à des équipements sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Pour plus d'information sur la réforme, nous vous invitons à consulter la formation « 100% Santé ».

DÉTAIL DES GARANTIES: HOSPITALISATION



Chambre
particulière:
illimité en cas
d'hospitalisation,
sauf cas indiqués au
(2).

<u>Validité</u>: date de prise d'effet du contrat <u>Renouvellement</u>: tous les 12 mois à compter prise d'effet

> Bonus fidélité jusqu'à la 4^{ème} année

U HOSPITALISATION		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	
SECTEUR CONVEN	NTIONNÉ (y compris en ambulatoire et à domicile)								
Forfalt Journalier h	ospitalier (1)	Frais réels							
Frais de séjour (y c	ompris maternité) (2)	Frais réels							
HONORAIRES									(
Chirurgle et anesth l'OPTAM ou l'OPTA	nésie (y compris maternité) pour les médecins adhérents à M-CO*	100 %	150 %	200 %	225 %	250 %	300 %	350 %	`
	nésie (y compris maternité) pour les médecins non M ou l'OPTAM-CO*	100 %	105 %	150 %	180 %	200 %	200 %	200 %	
Chambre particuli	ère (hors chambre ambulatoire) 🙉	-	-	50 €/Jour	60 €/Jour	60 €/Jour	70 €/jour	80 €/Jour	
1	À compter de la 2° année d'adhésion	-	30 €/Jour	55 €/Jour	65 €/Jour	65 €/Jour	75 €/Jour	85 €/Jour	
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion	-	35 €/Jour	60 €/Jour	70 €/Jour	70 €/Jour	80 €/Jour	90 €/Jour	Garar
	À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes	-	40 €/Jour	65 €/Jour	75 €/Jour	75 €/Jour	85 €/Jour	95 €/Jour	
Lit accompagnant	(3)	-	10 €/Jour	10 €/Jour	15 €/Jour	15 €/Jour	15 €/Jour	15 €/Jour	Op
Frais de transport	i)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	É
Forfalt patient urge	ences	Frais réels							
Forfait actes lourds (participation forfaitaire de 24€)		Frais réels							
SECTEUR NON CONVENTIONNÉ									
Forfait journalier hospitalier (1) Frais de séjour (y compris maternité) (2) HONORAIRES		100 % 100 %							
	nésie (y compris maternité)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	

Formules
renforcées en
hospitalisation:
Jusqu'à 350% pour
les honoraires
chirurgicaux pour les
praticiens adhérents
à l'OPTAM ou
l'OPTAM-CO pour la
formule Q7

- (1) La prise en charge du forfait journalier hospitalier est illimitée dans les établissements de santé, à l'exception des unités de soins de longue durée (USLD) des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des établissements médico-sociaux et des établissements ne relevant pas des soins de suite et de réadaptation (SSR) où la durée est limitée à 30 jours.
- (2) Illimité. Hors chambre ambulatoire, limité à hauteur de la garantie pendant une durée déterminée (10 jours par an et par adhérent pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, 30 jours en rééducation fonctionnelle et soins de suite et de réadaptation (SSR) (maisons de rééducation, de repos ou de convalescence), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées) puis réduite à 100% de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, par an et par assuré.
- (3) Illimité. Les frais accompagnant sont pris en charge lorsque l'hospitalisation concerne un enfant de moins de 16 ans, une personne de plus de 70 ans ou encore un malade atteint d'une infirmité. Ces frais comprennent le lit et/ou les repas de la personne accompagnante.
- (4) Il s'agit des frais de transport du malade ou de l'accidenté, qui sont remboursés par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge n'est possible que sur prescription médicale et peut nécessiter l'accord préalable du service médical de l'Assurance Maladie.

^{*}OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / OPTAM-CO: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie Obstétrique.

DÉTAIL DES GARANTIES : DENTAIRE



<u>Validité</u>: date de prise d'effet du contrat <u>Renouvellement</u>: tous les 12 mois à compter prise d'effet

<u>Validité</u>: date de prise d'effet du contrat <u>Renouvellement</u>: tous les 12 mois à compter prise d'effet, puis garantie réduite à 100% de la BR

		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
SANTE W DENTA	IRE	De	puis le 1	°r Janvier	2020 - R	éforme '	100% Sa	nté
Soins et prothèses 100% Santé (Panier 100% Santé)** SOINS		Z	éro reste à	charge su	ır une séle	ction d'éq	ulpement	5**
Soins dentaires, Inlays-Onlays et Parodontologie remboursés par le RO (5) Orthodontie remboursée par le RO		100 % 100 %	100 % 100 %	100 % 100 %	100 % 100 %	100 % 100 %	100 % 100 %	100 % 100 %
	PROTHÈSES - PANIER HONORAIRES MAÎTRISÉS OU LIBRES Prothèses dentaires, Inlay-Core et Implantologie remboursés par le RO 100 % 100 % 125		125 %	150 %	175 %	200 %	225 %	
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 2e année d'adhésion À compter de la 3e année d'adhésion	115 % 130%	125 % 150 %	175 % 200 %	200 % 225 %	200 % 225 %	225 % 250 %	250 % 275 %
Prothèses dentaires Plafond dentaire ar	À compter de la 4e année d'adhésion et suivantes s, implantologie, Parodontologie non remboursés par le RO (6)	145 % - Illimité	175 % 125 €/an Illimité	225 % 150 €/an Illimité	250 % 175 €/an Illimité	250 % 200 €/an 700 €	275 % 225 €/an 900 €	300 % 250 €/an 1100 €
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 2e année d'adhésion À compter de la 3e année d'adhésion	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité Illimité	800 € 900 €	1000 € 1100 €	1200 € 1300 €
	À compter de la 4e année d'adhésion et suivantes	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	1000 €	1200 €	1400 €

(5) Prise en charge des soins dentaires, actes d'anesthésie, actes de chirurgie dentaire, actes d'imagerie, actes techniques médicaux, prophylaxie buccodentaire, actes inlay-onlay, actes d'endodontie et la parodontologie.

Formules renforcées en dentaire des formules Q5 à Q7:

Jusqu'à 225% pour les prothèses dentaires, inlay-core et implantologie remboursées par le RO

Jusqu'à 1100 € pour le plafond dentaire

⁽⁶⁾ Implantologie, parodontologie, prothèses refusées par le RO mais avec cotation.

⁽⁷⁾ Au-delà du plafond, la garantie est réduite à 100 % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale.

^{**}Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge sur une sélection d'équipements en dentaire, optique et pour les aides auditives. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des équipements compris dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. Les paniers 100% Santé sont disponibles depuis le 1er janvier 2020 pour le panier optique et une partie du panier dentaire et sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021 pour les aides auditives et l'ensemble du panier dentaire.

DÉTAIL DES GARANTIES: OPTIQUE



<u>Validité</u>: date de prise d'effet du contrat <u>Renouvellement pour les</u> <u>plus de 16 ans</u>:

- Aucune utilisation : tous les 24 mois à compter de la prise d'effet du contrat
- Utilisation complète du forfait : tous les 24 mois à compter de l'usage du forfait
- Utilisation incomplète du forfait : tous les 24 mois à compter du premier usage du forfait

		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
100% 6-3 OPTIO	(UE (B)	De	puis le 1	∝ Janvier	2020 - R	Réforme 1	100% Sai	nté
Équipements 100% Santé" Équipements verres et montures de la Classe A - Panier 100% Santé		Z	éro reste à	charge su	ır une séle	ction d'éq	ulpements	;***
Monture et verres (équipements de la Classe B - Panier Libre)*** :							
Équipement à verr complexe ou très c	res simples ou équipement avec un verre simple et un verre complexe	125€	150€	175€	200€	250 €	250 €	250 €
Équipement avec (des verres complexes ou très complexes	200€	200€	240 €	275 €	350 €	400 €	450 €
	À compter de la 2e année d'adhésion	200 €	230 €	270 €	305 €	380 €	430 €	480 €
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3e année d'adhésion	200€	260 €	300 €	335 €	410 €	460 €	510€
	À compter de la 4e année d'adhésion et suivantes	200 €	290 €	330 €	365 €	440 €	490 €	540 €
→ Dont monture a	au sein de l'équipement limitée à :	100€	100 €	100€	100€	100 €	100 €	100 €
Lentilles acceptées	par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chirurgie réfractive	9 (9)	100€	100€	100€	100€	100€	100€	100 €

(8) La fréquence de remboursement pour un équipement optique (1 monture + 2 verres) est tous les deux ans pour les plus de 16 ans et tous les ans chez les moins de 16 ans, avec possibilité de renouvellement anticipé en cas d'évolution de la vue. La périodicité de deux ans ou d'un an est appréciée à compter de la date d'acquisition du précédent équipement optique pris en charge par le contrat. Conformément à la réforme 100% Santé, le panier «100% Santé » prévoit des verres et des montures aux prix limités (30€ pour les montures), sans reste à charge pour les adhérents (équipements 100% Santé de classe A). Les adhérents peuvent toujours choisir des équipements différents, aux prix libres (équipements de classe B). Dans ce deuxième cas, le remboursement des montures sera plafonné à 100€. L'adhérent peut choisir des équipements mixtes : des verres sans reste à charge (classe A) avec des montures de prix libre (classe B, remboursement plafonné à 100€) ou inversement.

(9) Forfait valable pour les deux yeux, par an et par assuré.

**Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge sur une sélection d'équipements en dentaire, optique et pour les aides auditives. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des équipements compris dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

Les paniers 100% Santé sont disponibles depuis le 1er janvier 2020 pour le panier optique et une partie du panier dentaire et sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021 pour les aides auditives et l'ensemble du panier dentaire.

*** Verre « simple » : il s'agit d'un verre unifocal qui corrige une myopie jusqu'à -6, une hypermétropie jusqu'à +6 ou une astigmatie entre -4 et +4.

Verre « complexe » : il s'agit soit d'un verre unifocal qui corrige une myopie au-delà de -6, une hypermétropie au-delà de +6 ou une astigmatie au-delà de -4 ou +4, soit d'un verre multifocal ou progressif.

Verre « très complexe » : il s'agit soit d'un verre multifocal ou progressif qui corrige une myopie ou une hypermétropie au-delà de -4 ou +4, soit d'un verre progressif ou multifocal qui corrige une myopie ou une hypermétropie au-delà de -8 ou +8 accompagnée d'une astigmatie.

Formules renforcées en optique : Jusqu'à 450 € pour les équipements avec des verres complexes et très complexes pour la formule Q7

DÉTAIL DES GARANTIES : SOINS COURANTS



Forfait	
exclu si	
Option ECO	
New	

SOINS COU	RANTS	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
MÉDICAMENTS		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Médicaments/vaccins prescrits non remboursés par le RO - forfait par an et par assuré		15€	20€	25€	30€	35€	40€	45€
HONORAIRES M	ÉDICAUX							
Consultations et vi	isites médicales par médecins généralistes et spécialistes :							
Médecins adhéren	nts à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100%	125%	150 %	175 %	200 %	200 %	200 %
Médecins non adh	nérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100 %	105%	130 %	155 %	180 %	180 %	180 %
Actes techniques	médicaux :							
Médecins adhéren	nts à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100%	100%	125%	150%	175%	175%	175%
Médecins non adh	nérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100%	100%	105%	130%	155%	155%	155%
Actes d'imagerie et d'echographie pour les médecins adhérents et non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
HONORAIRES PA	RAMÉDICAUX	100%	100%	125%	150%	175%	175%	200%
ANALYSES ET EX	AMENS DE LABORATOIRE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
MATÉRIEL MÉDIC	AL							
Prothèses et appa	reillages (petit appareillage et accessoires)	100%	100%	100%	125%	150%	175%	200%
Prothèses orthopé	diques, capillaires, mammaires et grand appareillage	100%	100%	100%	125%	150%	175%	200%
	À compter de la 2º année d'adhésion	100 % + 20 €	100 % + 20 €	100 % + 20 €	125 % + 50 €	150 % + 70 €	175 % + 80 €	200 % + 90 €
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3° année d'adhésion	100 % + 30 €	100 % + 30 €	100 % + 30 €	125 % + 60 €	150 % + 80 €	175 % + 90 €	200 % + 100 €
	À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes	100 % + 40 €	100 % + 40 €	100 % + 40 €	125 % + 70 €	150 % + 90 €	175 % + 100 €	200 % ÷ 110 €
Dépenses médical sociale française	Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité ociale française		100%	100%	100%	100%	100%	100%

Formules renforcées pour les consultations et visites médicales par des médecins spécialistes et généralistes :
Jusqu'à 200%€ pour les 3 formules les plus élevées

Prothèses orthopédiques, médicales ou capillaires : Jusqu'à 200%€ sur la formule Q7

(10) Psychiatres, neuropsychiatres et assimilés: au maximum 3 consultations par an et par adhérent hors parcours de soins coordonnés.

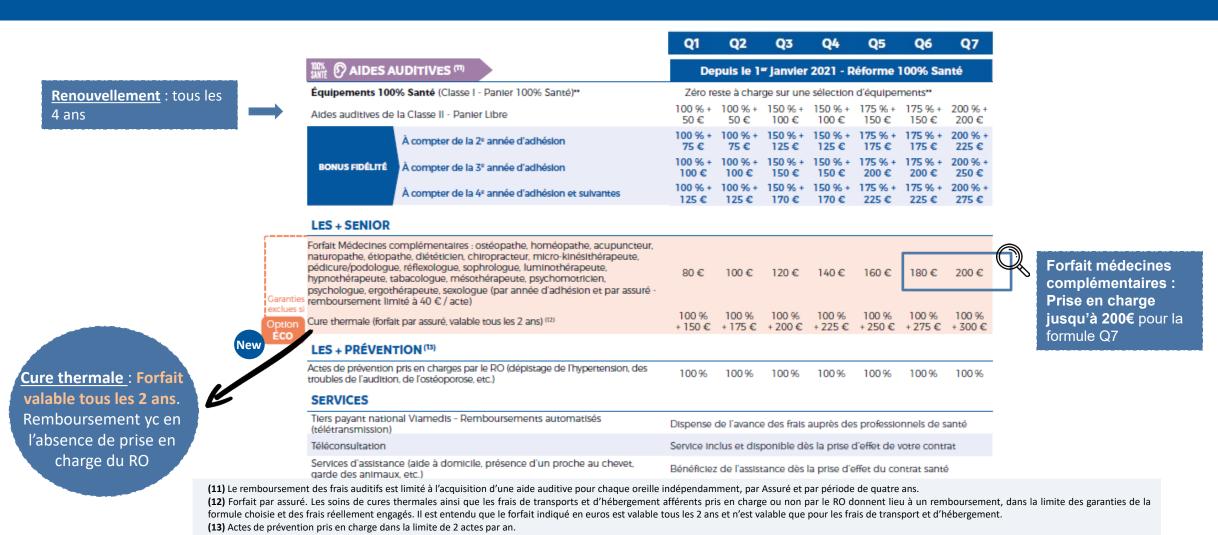
*OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie Obstétrique.

DÉTAIL DES GARANTIES : AIDES AUDITIVES, PRÉVENTION ET SERVICES

bénéficier des équipements compris dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

dentaire.





**Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge sur une sélection d'équipements en dentaire, optique et pour les aides auditives. Si vous ne souhaitez pas

Les paniers 100% Santé sont disponibles depuis le 1er janvier 2020 pour le panier optique et une partie du panier dentaire et sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021 pour les aides auditives et l'ensemble du panier

LES EXCLUSIONS





LES GARANTIES NON PRISES EN CHARGE:

Les actes ne figurant pas sur la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) ou dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) ne sont pas remboursés, sauf cas particuliers prévus à l'adhésion.

Les exclusions ci-après s'appliquent à toutes les garanties d'assurance à l'exception des garanties minimum et maximum des contrats responsables.

Les garanties ne s'exercent pas en cas :

- de guerre civile ou étrangère, d'émeutes et mouvements populaires,
- de désintégration du noyau atomique ou de radiations ionisantes,
- de traitements ou interventions chirurgicales dans un but de rajeunissement ou esthétique,
- de cures d'amaigrissement, de sommeil, de désintoxication ou de séjours en institut médico-pédagogique et établissements similaires,
- d'une aggravation due à l'inobservation intentionnelle par l'adhérent des prescriptions du médecin.

Sont également applicables les exclusions imposées par le dispositif législatif des contrats dits « responsables ».

LES GARANTIES ASSISTANCE – FILASSISTANCE









Un numéro unique : 09 82 06 60 08

(+33 09 82 06 60 08 depuis l'étranger) Prise en charge 24h/24, 7jours/7



À TOUT MOMENT:

- Conseil social
- Informations juridiques et médicales
- Recherche médecins, infirmières, intervenants médicaux
- Mise en relation avec un prestataire de services à domicile

FN CAS DF DÉCÈS:

- Aide à la recherche d'un prestataire funéraire
- Accompagnement suite au décès
- Aide aux démarches administratives
- Avance de fonds

EN CAS D'HOSPITALISATION IMPRÉVUE OU D'HOSPITALISATION PROGRAMMÉE (DE PLUS DE 3 JOURS) :

- Aide à domicile
- Présence d'un proche
- Prise en charge des animaux domestiques
- Livraison de médicaments

EN CAS D'IMMOBILISATION IMPRÉVUE ET IMMÉDIATE AU DOMICILE :

Livraison de médicaments

Filassistance vous accompagne également en cas d'événements traumatisants et en cas de radiothérapie et chimiothérapie.

VIE DU CONTRAT



RÉSILIATION ET RÉCLAMATION

L'adhésion se renouvelle chaque année par tacite reconduction, à la date anniversaire de sa date d'effet*, sauf en cas de résiliation.

Résiliation par lettre ou tout autre support durable, par acte extrajudiciaire ou par déclaration faite au siège social : Néoliane Santé – Service Résiliation – 143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

Ou sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Je souhaite résilier ou me rétracter ».

Résiliation possible à tout moment, après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription du contrat. La résiliation prend effet un mois après que l'assureur en a reçu notification par l'adhérent.

Rétractation

Résiliation

Délai de renonciation de 14 jours calendaires

Sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Je souhaite résilier ou me rétracter ».

ou par courrier à l'adresse suivante :

Néoliane Santé - 143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

Réclamation

Sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Réclamations »

ou par courrier à l'adresse suivante :

Néoliane Santé - Service Qualité

143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

GESTION DES IMPAYÉS – NÉOLIANE SANTÉ

En cas de non-paiement des cotisations, le Gestionnaire envoie alors à l'Adhérent, au plus tôt 10 jours après l'échéance impayée, une mise en demeure de payer. La résiliation prend effet 40 jours après l'envoi de ladite lettre de mise en demeure, si la cotisation n'est pas intégralement régularisée.

En cas d'omission ou d'inexactitude dans la déclaration de l'Adhérent sans que la mauvaise foi de ce dernier soit établie, la résiliation prend effet 10 jours après envoi de la lettre de résiliation.

*À NOTER

L'envoi de l'échéancier et de la CTP se feront juste avant la date de renouvellement du contrat.



MODIFICATIONS DES

En cours de vie de l'adhésion, l'Adhérent peut demander la modification de son niveau de garantie, à la hausse ou à la baisse ainsi que l'ajout ou le retrait de l'option Éco, sur internet ou par écrit simple.

Cette modification ne pourra être effectuée qu'à l'issue de la première échéance du contrat dans la limite d'une modification tous les douze (12) mois d'adhésion.

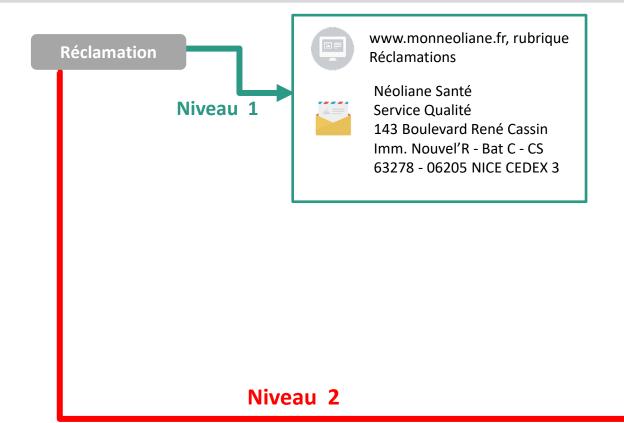
GESTION DES RÉCLAMATIONS













M. le Médiateur de l'assurance TSA 50110 75441 Paris cedex 09

LES POINTS FORTS DU PRODUIT





NOMBREUX BONUS FIDÉLITÉ sur plusieurs années (bonus supplémentaires à partir de la 4ème année)



OPTION ÉCO DÈS LA FORMULE Q2 : supprimer des garanties non essentielles pour diminuer le tarif de 8%



FORFAIT MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES : gamme étendue de praticiens pris en charge



CURE THERMALE: PRISE EN CHARGE AVEC OU SANS INTERVENTION DU RO



RÉDUCTIONS POUR LES COUPLES : 10%



OFFRE PREMIUM POUR LES SENIORS AVEC UN TARIF COMPÉTITIF



CHAMBRE PARTICULIERE EN CAS D'HOSPITALITATION EN ILLIMITÉ*



FORFAITS SUR 12 MOIS GLISSANTS à compter de la date d'effet





MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

Produit distribué par NÉOLIANE SANTÉ – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C − CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3 − SAS au capital de 2 000 000 € − RCS Nice sous le N° B 510 204 274 – Intermédiaire en assurances – Immatriculé à l'Orias sous le N° 09 050 488 (www.orias.fr).

Produit assuré par L'ÉQUITÉ – Société anonyme au capital de 69 213 760 euros - Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS PARIS - Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS - N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Assistance: FILASSISTANCE INTERNATIONAL – 108 Bureaux de la Colline - 92213 SAINT-CLOUD Cedex – SA au capital de 4 100 000 € – RCS Nanterre 433 012 689 – Entreprise régie par le Code des Assurances – N° d'identifiant unique ADEME: FR329780 01LOPR.